

**Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil
Municipal de la commune de Clerques
Du 08 Avril 2026 à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de Clerques s'est réuni le 08 Avril à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire DOMMANGET Aurélien, après avoir été dûment convoqué le 02 Avril 2026.

Réunion : Ordinaire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames, Nathalie D'ANDREA, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, David DUBOIS, Guillaume LEBRUN, Sylvie LEFEBVRE, Carole PARREIN, Julie POISSONNIER, Maxime SGARD.

Absents excusés : Brigitte CURTELIN

Procuration en cas de votes : Brigitte CURTELIN donne procuration à David DUBOIS.

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation et ratification du compte rendu du 20 Mars 2026.
- 3- Délibération pour le compte administratif 2025.
- 4- Délibération pour le Budget primitif 2026.
- 5- Délibération pour le vote des taxes communales
- 6- Délibération pour le choix des membres de la CCID.
- 7-Questions diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance

M. Joël DESSEIN se propose.

2) Approbation et signature du compte-rendu du 20 Mars 2026

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du 20 Mars a été approuvé et ratifié à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération pour le compte administratif 2025

Monsieur DOMMANGET maire de la commune précise qu'il doit se retirer pour ce vote, il convient d'élire un président de séance, qui n'est pas nécessairement le 1^{er} adjoint.

La personne la plus âgée de l'assemblée est désignée pour débattre et organiser le vote.

Madame Carole PARREIN est désignée présidente de séance.

Il présente les grandes lignes du compte administratif aux nouveaux venus dans le conseil.

Il précise que le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par le conseil sans la voix du maire. Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice. La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements. La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes répondent à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine.

Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts. Il est présenté, par le biais de ce document distribué en séance.

Délibération pour le compte administratif et l'affectation des résultats.

Présentation des chiffres des sections :

La section de fonctionnement

Au niveau des **recettes**, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Concernant les **dépenses** de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Cela représente la somme de 329 759,98 E

La section d'investissement

Concernant les **recettes** d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, ...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour les **dépenses** d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Partie dépense ou déficit $27547,10 + 67692,84 = 95239,94$ E

Partie recette ou excédent 104878,51

Solde investissement : $95239,94 - 104878,51 = 9638,57$ E

Report de l'exercice sur le tableau Ensemble : 339398,55 E

$339398,55 - 9638,57 = 329759,98$ E

Les chiffres du compte administratif ont été présentés et commentés.

Après délibération un vote à main levée est demandé sur la conformité des chiffres du compte administratif.

9 voix sont pour l'approbation des comptes

0 voix contre

0 voix de M. DOMMANGET suite à son départ
--

(L'ensemble des documents sont reportés en Annexe 1 de ce compte rendu.)

4) Délibération pour le Budget primitif 2026

Monsieur DOMMANGET maire de la commune reprend les débats pour présenter ce budget primitif pour l'année 2026.

Le **budget primitif (BP)** est un des documents les plus importants de la vie d'une commune. Chaque année, il formalise **les choix et les priorités** de l'équipe municipale. Il se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Monsieur DOMMANGET maire de la commune précise que la matrice comptable M57 autorise les transferts de crédits entre chapitres, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal. Il est possible également de voter un budget en suréquilibre pour la section de fonctionnement, tant que cela respecte le principe de sincérité budgétaire et que les excédents ne dépassent pas les excédents reportés.

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 180285.15 + 329759.98 = 510045.13 E

- Impôts locaux (taxe foncière, etc.)
- Dotations de l'État
- Produits des services communaux (cantine, salle des fêtes, etc.)

Dépenses de fonctionnement = 510045.13 E

- Salaires et charges du personnel
- Fournitures, électricité, carburant
- Subventions aux associations
- Charges courantes

Section d'investissement

Recettes d'investissement : 929494 + 9638.57 = 939133.49 E

- Subventions (État, Région, Département, Europe)
- Emprunts
- Ventes de biens communaux

Dépenses d'investissement = 939133.49 E

- Travaux (voirie, bâtiment public, école)
- Achat de matériel ou de terrain
- Remboursement du capital des emprunts

Après un débat sur les différentes affectations, investissement et fonctionnement
Un vote à main levée est demandé sur la conformité des chiffres des comptes de gestion et administratif.

10 voix sont pour l'approbation des comptes (y compris 1 procurations)
0 voix contre

(L'ensemble des documents sont reportés en Annexe 2 de ce compte rendu.)

5) Délibération pour le vote des taxes communales

Taux d'imposition des taxes directes locales 2026 :

Monsieur DOMMANGET maire de la commune explique les différentes taxes directes locales inhérente à chaque commune. (Taxes directes locales pour l'année 2026)

Et fait un rappel des bases ainsi que les taux d'imposition de l'année 2025.

Ressources Fiscales	Bases prévisionnelles	Taux	Produits Attendus
Taxe foncière Bâti	215 700	33.97 %	73 273 €
Taxe foncière Non Bâti	23 900	34.36 %	8 212 €
Taxe d'habitation	21 200	9.39%	1 991 €

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité les différents taux d'impositions et donne pouvoir à Monsieur Dommanget maire de la commune de signer les documents relatifs à ce sujet.

10 voix pour ces taux d'impositions et 10 voix pour autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce sujet.

0 voix contre

6) Délibération pour le choix des membres de la CCID

M. DOMMANGET maire de la commune informe les membres du Conseil Municipal que dans chaque commune est instituée une Commission Communale des Impôts Directs, qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'une liste de 24 personnes,

Elle sera transmise au Directeur des Services Fiscaux.

Dans ces 24 personnes seulement 12 feront parties de cette commission.

Monsieur le Maire propose donc 24 noms au Conseil.

La liste étant la suivante :

1-Mr BOULANGER Luc	13-Mr LESNIAK Richard
2-Mr CHARLEMAGNE Jean-Luc	14-Mme ENGRAND Christine
3-Mme CLABAUX Véronique	15-Mr LORIDAN Dominique
4-Mr WALLET Charles-Auguste	16-Mr MARQUANT Sylvain
5-Mme HOCQ Martine	17-Mr MARTIN Jean-Luc
6-Mme DELECOEUILLE Lydie	18-Mme PARREIN Carole
7-Mr DESCAMPS Alfred	19-Mr PIQUET Philippe
8-Mr DESSEIN Joël	20-Mme POISSONNIER Julie
9-Mr DOYER Bernard	21-Mr SGARD Maxime
10-Mr DUBOIS David	22-Mme FASQUEL Marie
11-Mr BAZIN Denis	23-Mr VASSEUR Christophe
12-Mr DUPONT Jean-Michel	24-Mr TABET Patrick

10 voix (dont 1 procuration) sont pour cette liste de 24 membres

0 voix contre

7) Questions diverses

7-1 M. DOMMANGET maire informe le conseil que le regroupement pédagogique de la Hem devrait perdre une de ces six classes à la rentrée de septembre. Actuellement on ne sait pas si la classe fermera à Clerques ou à BONNINGUES les ARDRES. La décision de **fermer une classe** relève de la compétence du **DASEN** (Directeur académique des services de l'Éducation nationale), qui se base sur les effectifs prévisionnels des élèves et les orientations générales fixées par l'État. Nous en saurons plus les prochains jours.

7-2 M. DESSEIN, informe le conseil qu'il a reçu un appel du responsable de la menuiserie de l'AFAPEI de Balinghem concernant la fin des travaux sur la passerelle commandée il y a un an et que celle-ci devrait être installée d'ici la fin avril 2026.

L'ordre du jour étant arrivé à son terme monsieur le maire clos la réunion à 20h45

Signatures du compte rendu le 08 Avril 2026

A. DOMMANGET
Maire



C. PARREIN
2ieme Adjoint

M. SGARD
1^{ème} Adjoint

Les Conseillers Municipaux présents :

Nathalie D'ANDREA

Joël DESSEIN
Secrétaire de séance

David DUBOIS

Guillaume LEBRUN

Sylvie LEFEBVRE

Julie POISSONNIER

~~Brigitte CURTELIN (Absente excusée)~~

